

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**Aéroport Dijon-Longvic - Information du conseil communautaire sur l'activité du Syndicat Mixte - Contribution financière/cotisation 2017 du Grand Dijon - Subvention d'investissement dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense : convention tripartite entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Dijon et le Syndicat Mixte**

**1- Information du conseil communautaire sur l'activité du Syndicat Mixte**

Depuis le 1er septembre 2014, par arrêté de transfert de gestion domaniale en date du 28 août 2014, l'État a transféré la gestion des activités civiles de l'aéroport au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, créé par arrêté préfectoral du 8 juillet 2014.

Le Syndicat Mixte, composé à parts égales de la communauté urbaine du Grand Dijon et du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, a passé dans un premier temps une convention de gestion provisoire avec un prestataire pour la période courant du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2015, soit le temps nécessaire pour lui permettre de mener une procédure de Délégation de Service Public (DSP) qui a abouti à retenir la société SNC Lavalin pour exploiter et développer l'aéroport à compter du 1er janvier 2016 et ce pour une durée de 12 ans.

Après six mois d'activité en 2016, l'activité d'aviation d'affaires a progressé fortement avec un trafic en hausse de plus de 40% par rapport à la même période en 2015.

Pour mémoire, l'année 2015 avait déjà connu, avec près de 8 000 mouvements, une progression globale de + 550% par rapport à 2014. Avec 30% des vols en provenance de la zone hors espace Schengen, l'aéroport s'affirme comme une porte d'accès pour les acteurs économiques et touristes d'affaires venant du monde entier.

Ouvert sept jours sur sept et 24 heures sur 24, il assure également un service public de première importance à travers les vols sanitaires et de transport d'organes en constante augmentation.

De même, conformément aux objectifs prévus au contrat de délégation de service public, le délégataire SNC Lavalin a commencé à faire du site aéroportuaire une nouvelle zone d'activités spécialisée dans les domaines de l'aéronautisme et de l'automobile. À ce jour, 11 entreprises, représentant un effectif cumulé de près de 80 personnes, y sont d'ores et déjà installées, parmi lesquelles :

- Babcock Mission Critical Service France (compagnie spécialisée dans l'urgence et les missions de sauvetage) ;
- Airborne Concept (école de pilotage de drones) ;
- Apache Aviation ;
- France Autoracing (spécialisée dans la préparation de voitures de course) ;
- les compagnies privées Angel Wings et Air Six.

Enfin, afin de donner une visibilité supplémentaire à l'Aéroport, est prévu le 9 juillet prochain la réalisation d'un meeting aérien d'envergure nationale baptisé "Meeting de France". Centré sur la présence de la patrouille Breitling Jet team, qui fêtera par la même occasion ses 15 ans, ainsi que de la patrouille de France, il mettra ainsi en valeur l'élite des démonstrations aériennes civiles et militaires.

## **2- Budget primitif 2017 du Syndicat Mixte - Contribution 2017 du Grand Dijon**

L'exercice 2017 constituera la troisième année pleine de fonctionnement du Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon Longvic et la deuxième année de la délégation de service public confiée à la société SNC Lavalin.

Le projet de budget primitif 2017 du Syndicat mixte, soumis le 22 décembre 2016 à l'approbation du comité syndical, est joint à la présente délibération.

Le total du budget primitif pour 2017 qu'il vous est proposé d'adopter à l'occasion de la présente séance s'établit à :

- **1 876 698 €** en mouvements budgétaires totaux (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus), après 1 585 000 € au BP 2016 ;
- **1 755 029 €** en mouvements réels, après 1 550 000 € au BP 2016.

### 2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 du Syndicat Mixte seront principalement constituées, à hauteur de 469 531 €, du règlement de la cotisation à la société SNC Lavalin, délégataire gestionnaire de l'aéroport, conformément au contrat de délégation de service public signé le 17 décembre 2015.

La section de fonctionnement du budget primitif 2017 du Syndicat Mixte intégrera également le règlement de la taxe foncière, des frais d'assurance, de l'adhésion du Syndicat Mixte à l'association EBAA (European Business Aviation Association), ainsi que la participation à l'organisation du grand meeting aérien du 9 juillet 2017 (Meeting de France).

Concernant les recettes réelles de fonctionnement du syndicat, le montant des redevances versées au Syndicat mixte par le délégataire SNC Lavalin est estimé à 45 K€ hors taxes, dont 10 K€ au titre de la part fixe de la redevance d'occupation du domaine public, et 35 K€ cumulés au titre de la part variable de la redevance d'occupation du domaine public et de l'application de la clause de retour à meilleure fortune du contrat de délégation de service public.

Outre ces redevances versées par le délégataire, les recettes réelles de fonctionnement seront assurées, à part égales, par les contributions (cotisations) du Grand Dijon et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Au vu des équilibres budgétaires ci-dessus, et sous réserve de l'approbation du budget primitif 2017 par le Comité syndical du 22 décembre 2016, le Syndicat mixte de l'aéroport Dijon-Longvic sollicite donc de la part du Grand Dijon, ainsi que de la Région, le versement d'une contribution financière (cotisation) de 290 K€ pour l'année 2017.

### 2.2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement directes du Syndicat mixte sont prévus à hauteur de **771,698 K€** pour 2017. Celles-ci s'inscrivent essentiellement dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon, signé le 13 novembre 2015 avec l'État, au travers notamment:

- du renouvellement du balisage et des réseaux de télécommunication (action 1.3 du CRSD);
- du remplacement de la porte de l'un des hangars (action 1.4 du CRSD);
- de l'achèvement des travaux d'alimentation électrique et de sécurisation des installations engagés en 2016.

Le financement de ce programme d'investissement est évoqué ci-après (partie 3-).

La section d'investissement intègre également, en dépenses et en recettes, les crédits correspondant à l'avance de trésorerie maximale du Grand Dijon, d'un montant de 400 K€, également soumise à l'approbation du conseil communautaire du 22 décembre 2016.

### **3- Contrat de Redynamisation du Site de Défense - subvention d'équipement**

Le financement des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du CRSD est assuré à 50% par l'État via le Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) et à 25% chacun par le Grand Dijon et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les investissements au titre des actions 1.1. et 1.2. du CRSD (travaux d'alimentation électrique et de sécurisation des installations) ont déjà fait l'objet d'une convention de subvention d'équipement approuvée par délibération du conseil communautaire du 24 mars 2016.

Le démarrage de la mise en œuvre des actions 1.3. et 1.4. du CRSD (renouvellement du balisage et des réseaux de télécommunication et remplacement de la porte de l'un des hangars) étant prévu pour 2017, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver dans ce cadre l'attribution d'une subvention d'équipement de 500 K€, dont les modalités d'attribution sont précisées dans le projet de convention joint à la délibération, étant précisé que l'assiette éligible totale de travaux s'élève à 2 M€ hors taxes, et que leur réalisation devrait s'échelonner entre 2017 et 2019 ;
- de préciser que les autres cofinancements de ces deux actions sont attribués par l'État, à hauteur de 1 M€ (50%), et par la Région, à hauteur de 500 K€ (25%) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention tripartite entre le Syndicat Mixte, la Région et le Grand Dijon, joint à la délibération, étant précisé que le soutien financier de l'État fera l'objet d'une convention spécifique avec le Syndicat Mixte.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** au Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic une contribution financière en fonctionnement (cotisation) de 290 K€ pour l'année 2017 ;
- **d'approuver** l'attribution au Syndicat mixte une subvention d'équipement de 500 K€ destinée au financement du programme d'investissement des années 2017 et suivantes, et particulièrement des actions 1.3. et 1.4. du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon, dont les conditions d'attribution et de versement sont définies par le projet de convention tripartite entre le Syndicat Mixte, le Grand Dijon et la Région Bourgogne Franche-Comté, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le projet de convention tripartite joint à la délibération et à y apporter, le cas échéant, des modifications de forme ne remettant pas en cause son équilibre général ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 73  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSÉ ALMEIDA, M. JEAN-CLAUDE GIRARD)

*DONT 17 PROCURATION(S)*